

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 12/08/2025 - B2025/044141 - 2021 B 09015 - 821 543 626 - AB CONSTRUCTIONS

Comptes annuels

SAS AB CONSTRUCTIONS

46B chemin du Moulin Carron

69570 DARDILLY

Période du 01/09/2020 au 31/08/2021

Siret : 82154362600021 - APE : 4399C-

SARL COFAGEST

26 rue Raspail
69600 OULLINS



Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	1
1. Etats financiers	
Bilan	2
Compte de résultat	4
Soldes intermédiaires de gestion	5
2. Détail des comptes	
Bilan détaillé	6
Compte de résultat détaillé	10
3. Annexes	
Règles et méthodes comptables	13
Faits caractéristiques	15
Notes sur le bilan	16
4. Liasse fiscale	19



Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 17/07/2016, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS AB CONSTRUCTIONS relatifs à l'exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 17 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 299 993
Chiffre d'affaires	4 041 337
Résultat net comptable (Bénéfice)	1 899

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à OULLINS

Le 12/01/2022

Sébastien BELMONT
Expert comptable

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/21	Net au 31/08/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	190 673	38 854	151 819	53 287
Autres immobilisations corporelles	36 920	29 979	6 941	7 857
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	6 578		6 578	5 816
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	234 171	68 832	165 338	66 960
Stocks				
Matières premières et autres approv.	3 350		3 350	18 948
Créances				
Clients et comptes rattachés	983 684	3 484	980 201	967 703
Fournisseurs débiteurs	8 980		8 980	366
Personnel	5 683		5 683	35
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 168		1 168	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	59 756		59 756	108 568
Autres créances	40 291		40 291	6 330
Divers				
Disponibilités	28 350		28 350	98 595
Charges constatées d'avance	6 876		6 876	5 535
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 138 138	3 484	1 134 654	1 206 080
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 372 308	72 316	1 299 993	1 273 039

	Net au 31/08/21	Net au 31/08/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Réserve légale	1 042	1 042
Report à nouveau	217 073	174 118
Résultat de l'exercice	1 899	42 954
TOTAL CAPITAUX PROPRES	230 014	228 115
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>	208 282	217 204
<i>Découverts et concours bancaires</i>	374	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	208 656	217 204
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		2 195
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	479 336	549 692
<i>Personnel</i>	7 937	21 082
<i>Organismes sociaux</i>	127 702	99 035
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		10 100
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	210 821	139 761
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	8 396	5 783
Dettes fiscales et sociales	354 856	275 760
Autres dettes	27 130	73
TOTAL DETTES	1 069 978	1 044 924
TOTAL PASSIF	1 299 993	1 273 039

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/21	Net au 31/08/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
215500 - Outillage industriel	190 673,12		190 673,12	59 540,51
281500 - Amortis. matériel et outillage		38 853,70	-38 853,70	-6 253,55
Installations techniques, matériel et outillage	190 673,12	38 853,70	151 819,42	53 286,96
218200 - Matériel de transport	34 170,59		34 170,59	29 380,76
218300 - Matériel de bureau	2 082,40		2 082,40	1 332,40
218310 - Matériel informatique	666,66		666,66	
281820 - Amortis. matériel de transport		28 139,34	-28 139,34	-21 875,00
281830 - Amortis. matér.bureau et inform		1 839,35	-1 839,35	-981,41
Autres immobilisations corporelles	36 919,65	29 978,69	6 940,96	7 856,75
Immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	6 578,00		6 578,00	5 815,90
Autres immobilisations financières	6 578,00		6 578,00	5 815,90
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	234 170,77	68 832,39	165 338,38	66 959,61
Stocks				
310000 - Stocks matières premières	3 350,00		3 350,00	18 948,05
Matières premières et autres approv.	3 350,00		3 350,00	18 948,05
Créances				
411000 - Clients	498 232,23		498 232,23	783 877,44
411700 - Clients - retenues de garantie	212 869,25		212 869,25	131 327,48
416000 - Clients douteux ou litigieux	4 180,22		4 180,22	4 180,22
418100 - Clients - factures à établir	268 402,60		268 402,60	51 801,24
491000 - Dépréciations comptes clients		3 483,52	-3 483,52	-3 483,52
Clients et comptes rattachés	983 684,30	3 483,52	980 200,78	967 702,86
401000 - Fournisseurs	7 900,07		7 900,07	366,00
409700 - Fournisseurs - autres avoirs	1 079,46		1 079,46	
Fournisseurs débiteurs	8 979,53		8 979,53	366,00
421000 - Personnel - rémunérations dues	2 108,78		2 108,78	34,64
425000 - Personnel - avances et acompte	3 573,94		3 573,94	
Personnel	5 682,72		5 682,72	34,64
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	1 168,00		1 168,00	
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 168,00		1 168,00	
445510 - TVA à décaisser				18 374,39
445620 - TVA déductible s/immobilisation				9 846,04
445660 - TVA déductible s/aut.biens et sc	59 649,30		59 649,30	79 747,41
445860 - TVA sur factures non parvenues	107,07		107,07	600,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	59 756,37		59 756,37	108 567,84
467710 - FACTOR- FONDS DE GARANT	40 290,59		40 290,59	6 330,00
Autres créances	40 290,59		40 290,59	6 330,00
Divers				
512000 - Crédit Mutuel	27 151,90		27 151,90	98 572,86
512100 - BANQUE POPULAIRE				22,50
512300 - BANQUE POPULAIRE AURA	1 198,08		1 198,08	
Disponibilités	28 349,98		28 349,98	98 595,36
486000 - Charges constatées d'avance	6 876,23		6 876,23	5 535,05
Charges constatées d'avance	6 876,23		6 876,23	5 535,05
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 138 137,72	3 483,52	1 134 654,20	1 206 079,80

SAS AB CONSTRUCTIONS

Détail des comptes



Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/21	Net au 31/08/20
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 372 308,49	72 315,91	1 299 992,58	1 273 039,41



Bilan détaillé

	Net au 31/08/21	Net au 31/08/20
PASSIF		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	10 000,00	10 000,00
Capital social ou individuel	10 000,00	10 000,00
106100 - Réserve légale	1 042,48	1 042,48
Réserve légale	1 042,48	1 042,48
110000 - Report à nouveau (solde créditeur)	217 072,62	174 118,38
Report à nouveau	217 072,62	174 118,38
Résultat de l'exercice	1 899,18	42 954,24
TOTAL CAPITAUX PROPRES	230 014,28	228 115,10
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
164110 - Emprunt Matériel et équipement	5 852,52	11 179,59
164120 - PGE	200 000,00	200 000,00
164700 - Emprunts Renault Kangoo max	2 429,25	6 024,67
<i>Emprunts</i>	<i>208 281,77</i>	<i>217 204,26</i>
511200 - Chèques à encaisser	373,86	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	<i>373,86</i>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	208 655,63	217 204,26
455200 - C/C BARRETO		2 194,77
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		2 194,77
401000 - Fournisseurs	475 924,33	548 120,47
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	3 411,89	1 571,13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	479 336,22	549 691,60
421000 - Personnel - rémunérations dues	7 937,14	7 385,91
425000 - Personnel - avances et acomptes		13 695,77
<i>Personnel</i>	<i>7 937,14</i>	<i>21 081,68</i>
431000 - Sécurité sociale	86 656,93	64 162,74
437000 - Autres organismes sociaux	4 723,20	864,00
437200 - Caisse de retraite salariés	4 511,99	7 351,55
437210 - Autres caisses	9 502,40	3 580,88
437300 - ASSEDIC	7 969,68	3 570,80
437400 - Caisse de congés payés	13 354,50	19 505,35
437700 - Caisse retraite	982,80	
<i>Organismes sociaux</i>	<i>127 701,50</i>	<i>99 035,32</i>
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices		10 100,00
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		<i>10 100,00</i>
445510 - TVA à décaisser	49 241,17	
445710 - TVA collectée	114 364,56	129 351,46
445711 - TVA Collectée 20%	2 294,87	1 589,27
445750 - TVA Collectée 10%	186,58	186,58
445870 - TVA sur factures à établir	44 733,77	8 633,54
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>210 820,95</i>	<i>139 760,85</i>
442100 - Prélèvements à la source (IR)	280,16	213,91
447000 - Autres impôts taxes et verst. assm	5 467,27	2 290,60
448600 - Etat - autres charges à payer	2 649,00	3 278,00
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	<i>8 396,43</i>	<i>5 782,51</i>
Dettes fiscales et sociales	354 856,02	275 760,36
411000 - Clients	3 822,36	
467700 - Opérations d'affacturage	23 308,07	73,32
Autres dettes	27 130,43	73,32
TOTAL DETTES	1 069 978,30	1 044 924,31



Bilan détaillé

Net au
31/08/21Net au
31/08/20**TOTAL PASSIF**

1 299 992,58

1 273 039,41



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AB CONSTRUCTIONS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2021, dont le total est de 1 299 993 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 899 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/01/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	59 541	131 133		190 673
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	29 381	4 790		34 171
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 332	1 417		2 749
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	90 254	137 339		227 593
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 816	1 757	995	6 578
Immobilisations financières	5 816	1 757	995	6 578
ACTIF IMMOBILISE	96 070	139 097	995	234 171



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
----------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------

Ventilation des augmentations

Virements de poste à poste

Virements de l'actif circulant

Acquisitions	137 339	1 757	139 097
--------------	---------	-------	---------

Apports

Créations

Réévaluations

Augmentations de l'exercice		137 339	1 757	139 097
------------------------------------	--	----------------	--------------	----------------

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste

Virements vers l'actif circulant

Cessions		995	995
----------	--	-----	-----

Scissions

Mises hors service

Diminutions de l'exercice		995	995
----------------------------------	--	------------	------------

Amortissements des immobilisations



Notes sur le bilan

Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
------------------------	-------------	-------------	------------------------

- Frais d'établissement et de développement
- Fonds commercial
- Autres postes d'immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

- Terrains
- Constructions sur sol propre
- Constructions sur sol d'autrui
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions
- Installations techniques, matériel et outillage industriels
- Installations générales, agencements aménagements divers
- Matériel de transport
- Matériel de bureau et informatique, mobilier
- Emballages récupérables et divers

6 254	32 600	38 854
21 875	6 264	28 139
981	858	1 839
29 110	39 722	68 832

ACTIF IMMOBILISE	29 110	39 722	68 832
-------------------------	---------------	---------------	---------------

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le	01/09/2020	et clos le	31/08/2021	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS AB CONSTRUCTIONS			
SIRET	8 2 1 5 4 3 6 2 6 0 0 0 2 1		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
46B chemin du Moulin Carron		46B chemin du Moulin Carron	
69570 DARDILLY		69570 DARDILLY	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit		
	Bénéfice imposable à 15%	7 785	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%				
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV à long terme imposables à 15%	
						PV exonérées art. 238quinquies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
						Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case		
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :		
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case		
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :		

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert			
Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire (ECF):			
- du comptable : SARL COFAGEST			
26 rue Raspail 69600 OULLINS			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

Désignation de l'entreprise SAS AB CONSTRUCTIONS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 46B chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET*

8	2	1	5	4	3	6	2	6	0	0	0	2	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/08/2021

									Exercice N clos le, 31/08/2021	
					Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)					AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	190 673	AS	38 853	151 819			
		Autres immobilisations corporelles	AT	36 919	AU	29 978	6 940			
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU		CV					
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
		Autres immobilisations financières*	BH	6 578	BI		6 578			
TOTAL (II)					BJ	234 170	BK	68 832	165 338	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	3 350	BM	3 350				
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	983 684	BY	3 483	980 200			
		Autres créances (3)	BZ	115 877	CA		115 877			
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
Disponibilités		CF	28 349	CG		28 349				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	6 876	CI	6 876				
	TOTAL (III)		CJ	1 138 137	CK	3 483	1 134 654			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 372 308		1A	72 315	1 299 992		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :				

Désignation de l'entreprise SAS AB CONSTRUCTIONS										Néant ☐ *	
										Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000.....)								DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...								DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)								DC		
	Réserve légale (3)								DD	1 042	
	Réserves statutaires ou contractuelles								DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)								DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)								DG		
	Report à nouveau								DH	217 072	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)								DI	1 899	
	Subventions d'investissement								DJ		
	Provisions réglementées *								DK		
	TOTAL (I)								DL	230 014	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs								DM		
	Avances conditionnées								DN		
	TOTAL (II)								DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques								DP		
	Provisions pour charges								DQ		
	TOTAL (III)								DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles								DS		
	Autres emprunts obligataires								DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)								DU	208 655	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)								DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés								DX	479 336	
	Dettes fiscales et sociales								DY	354 856	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								DZ		
	Autres dettes								EA	27 130	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)								EB		
TOTAL (IV)								EC	1 069 978		
Ecart de conversion passif* (V)								ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)								EE	1 299 992		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital							1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)						1C		
			Ecart de réévaluation libre						1D		
			Réserve de réévaluation (1976)						1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *							EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an							EG	1 069 978	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP							EH	373		

Désignation de l'entreprise **SAS AB CONSTRUCTIONS**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
								2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants	I,9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui		Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	59 540	KT		KU	131 132	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX				
		Matériel de transport *				KY	29 380	KZ		LA	4 789			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 332	LC		LD	1 416			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	90 253	LO		LP	137 339			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières					IT	5 815	IU		IV	1 757				
TOTAL IV					LQ	5 815	LR		LS	1 757				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	96 069	ØH		ØJ	139 096				

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	190 673	
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	34 170	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	2 749	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
TOTAL III			IY		NG		NH	227 592		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	995	2F	6 578	
	TOTAL IV			I3		NJ	995	NK	6 578	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	995	ØL	234 170	ØM	

Exercice N clos le : 31/08/2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissements (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AB CONSTRUCTIONSNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	6 253	QA	32 600	QB		QC	38 853
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	21 875	QI	6 264	QJ		QK	28 139
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	981	QM	857	QN		QO	1 839
		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	29 109	QV	39 722	QW		QX	68 832
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	29 109	OP	39 722	OQ		OR	68 832

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net de amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NO+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

Désignation de l'entreprise SAS AB CONSTRUCTIONSNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6D
		– corporelles	6E	6F	6H
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø5
		– titres de participation	9U	9V	9X
		– autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	3 483	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	7A
	TOTAL III	7B	3 483	TY	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	3 483	UB	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN						
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US						
	Autres immobilisations financières		UT	6 578	UV		UW	6 578					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	4 180		4 180							
	Autres créances clients		UX	979 504		979 504							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI										
	Personnel et comptes rattachés		UY	5 682		5 682							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ										
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 168		1 168							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	59 756		59 756							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN										
		Divers	VP										
	Groupe et associés (2)		VC										
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	49 270		49 270							
	Charges constatées d'avance		VS	6 876		6 876							
	TOTAUX			VT	1 113 015	VU	1 106 437	VV	6 578				
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	373		373							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	208 281		208 281							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	479 336		479 336							
Personnel et comptes rattachés			8C	7 937		7 937							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	127 701		127 701							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	210 820		210 820							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 396		8 396							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	27 130		27 130							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	1 069 978	VZ	1 069 978							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	8 922	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☐

Exercice N, clos le : 31/08/2021

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	1 899
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WB	
	Amortissements à porter ligne ci-dessous	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	4 484	XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW
	Amendes et pénalités	WJ	70	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	332
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						I8
	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
	{ - imposées au taux de 0 %						ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						WN
{ - Plus-values nettes à court terme							WO
{ - Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							YI
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
TOTAL I							WR
9 285							

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WS
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WT
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV
	{ - imposées au taux de 0 %						WH
	{ - imposées au taux de 19%						WP
	{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW
	{ - imputées sur les déficits antérieurs						XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	XA
	Produit net des actions et parts d'intérêts :						
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY
	Majoration d'amortissement*						XD
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		XF
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC		
				Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies F)	YI		XG
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies B)	YB		Dont déduct° exception simulateur de conduite (art. 39decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies D)	YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2
TOTAL II							XH
1 500							
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							
{ bénéfice (I moins II)					XI	7 785	
{ déficit (II moins I)							XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL

SAS AB CONSTRUCTIONS

[illegible]

SAS AB CONSTRUCTIONS

Exercice N

Montant

1 500

Désignation de l'entreprise SAS AB CONSTRUCTIONSNéant ☒ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)

K4bis

Nombre d'opérations sur l'exercice (2)

K4ter

Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)

K6

Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1^{er} bis Al. 1^{er} du CGI. dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1^{er} bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :

YN

YO

↓
ligne WI↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

*	Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
		L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS AB CONSTRUCTIONSNéant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	174 118	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	— Réserve légale — Autres réserves	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	42 954		Dividendes	ZE			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF			
			Report à nouveau		ZG	217 072			
	TOTAL I	OF	217 072		(NB Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	217 072		
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7	324 171		YQ	311 387	
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT	168 888	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	365 801	
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU	269 712	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	17 066	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	201 119	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 022 590	
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	4 955	
IMPÔTS ET TAXES	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	4 983	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	9 938	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	798 684	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	127 527	
DIVERS	— Montant brut des salaires *						OB	523 755	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B)	(C)			
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS .

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONSNéant ☒Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %^❶ ou 12,8 %^❷.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI)^❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI)^❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS	Néant ☒
---	---

I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N
----------	--

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)
-----------	--

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AB CONSTRUCTIONS

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/09/2020 et clos le : 31/08/2021 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	29
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 041 337
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	4 041 337

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	199
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	30 779
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	30 978

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	2 243 318
Variation négative des stocks	OQ	15 598
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	438 760
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	19
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	2 697 695

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 374 620
-----------------------------	-----------------------------	----	-----------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 374 620
---	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE

EV ☒

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	4 041 337
Effectifs au sens de la CVAE	EY	29
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 9 / 2 0 2 0
Date de cessation	HR	3 1 / 0 8 / 2 0 2 1

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXERCICE CLOS LE 31/08/2021

N° SIRET 8 2 1 5 4 3 6 2 6 0 0 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB CONSTRUCTIONS

ADRESSE (voie) 46B chemin du Moulin Carron

CODE POSTAL 69570 VILLE DARDILLY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	10 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique ALEXANDRE Prénom(s) Philippe

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5 00

Naissance : Date 08041975 N° Département 69 Commune LYON 01 Pays FRANCE

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique BARRETO Prénom(s) BRUNO

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5 00

Naissance : Date 25051982 N° Département 99 Commune PEDRAGAO Pays PORTUGAL

Adresse : N° Voie 365 rue de vauxrenard

Code Postal 69400 Commune VILLEFRANCHE SUR SAONE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

(1)

Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/08/2021

N° SIRET 8 2 1 5 4 3 6 2 6 0 0 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB CONSTRUCTIONS

ADRESSE (voie) 46B chemin du Moulin Carron

CODE POSTAL 69570 VILLE DARDILLY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

AB CONSTRUCTIONS

Société par actions simplifiée

Au capital de 10 000 euros

Siège social : 46 B CHEMIN DU MOULIN CARRON 69570 DARDILLY

821 543 626 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 22 FEVRIER 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 aout 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 aout 2021 à 1 899,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 899,00 euros
En totalité au compte AUTRES RESERVES	1 899,00 euros
Qui s'élève ainsi à 218 971,00 euros	

L'Assemblée prend acte qu'aucune dividende n'a été versée par la Société au cours des trois derniers exercices.

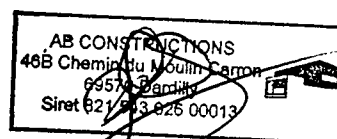
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 février 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Philippe ALEXANDRE



AB CONSTRUCTIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 46 B CHEMIN DU MOULIN CARRON 69570 DARDILLY
821 543 626 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 FEVRIER 2022

L'an 2022,
Le 22 FEVRIER,
A 18 HEURES,

Les associés de la société AB CONSTRUCTIONS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Philippe ALEXANDRE, titulaire de 5000 actions en pleine propriété,

Monsieur Bruno BARRETO, titulaire de 5000 actions en pleine propriété,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe ALEXANDRE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur BARRETO est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 AOUT 2021,
- le rapport du Président sur l'activité de la Société,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos 31 AOUT 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par le Président.

Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018. Elle a cependant souhaité communiquer un certain nombre d'informations sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice à ses associés et le Président a en conséquence établi le rapport susvisé.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 AOUT 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée générale prend acte que, au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a enregistré aucune dépense ou charge non déductible fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 AOUT 2021 à 1 899,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 899,00 euros
En totalité au compte AUTRES RESERVES	1 899,00 euros
Qui s'élève ainsi à 218 971,00 euros.	

L'Assemblée prend acte qu'aucune dividende n'a été versé par la Société au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve purement et simplement toutes les conventions de cette nature mentionnées dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

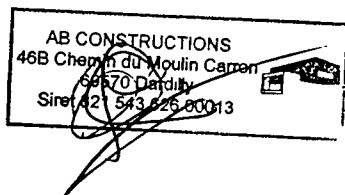
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Philippe ALEXANDRE



Le Secrétaire

Monsieur Bruno BARRETO

A large, stylized handwritten signature in black ink.